



ENVIRONNEMENT

SYNTHÈSE DU 2^{ÈME} PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

COMMENT DIMINUER NOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ?

L'évolution des modes de vie et de consommation a donné lieu à un doublement des quantités de déchets générés par les ménages français en 40 ans (source ADEME). Prévenir la production des déchets représente donc un véritable enjeu de société, concerne chacun d'entre nous et nécessite l'adhésion et la mobilisation de tous.

Avec ce deuxième programme de réduction des déchets, Saint-Louis Agglomération veut diminuer de 15% les tonnages de déchets ménagers collectés d'ici 2030. Sont notamment ciblés : les déchets verts, les emballages, les textiles et objets encore utilisables. Et pour parvenir à cet objectif ambitieux, il faut l'adhésion de tous et l'engagement de chacun !

596 KG

Chaque habitant du territoire jette aujourd'hui en moyenne 596 kg de déchets (c'est plus que la moyenne nationale qui est de 582 kg/hab)

Vous avez une idée à proposer, une remarque à formuler, une expérience originale à relater ?
Donnez votre avis en ligne sur le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) avant le 31 janvier 2024.
Votre contribution permettra d'enrichir le projet proposé par Saint-Louis Agglomération, avant son adoption définitive en mars 2024.

QU'EST-CE QU'UN PLPDMA ?

Le PLPDMA est un document stratégique qui programme les actions du territoire de Saint-Louis Agglomération dans le domaine de la réduction des déchets. Il s'applique à l'échelle du territoire de Saint-Louis Agglomération dans lequel tous les acteurs (entreprises, associations, scolaires, citoyens, etc.) sont mobilisés.

-15 % EN 2030

L'objectif final du programme est de réduire la production de déchets ménagers de 15% en 2030 par rapport à 2010, soit une réduction de 93 kg de déchets par habitant.

CE DOCUMENT RÉGLEMENTAIRE EST COMPOSÉ DE 3 PARTIES :

1

LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

- Caractéristiques de la collectivité (données sociodémographiques, typologie d'habitats, composition des foyers, données sur le tissu économique et la typologie des entreprises),
- Mode de fonctionnement du service de gestion des déchets (type de déchets produits, évolution des tonnages, filières de traitement),
- Identification des gisements d'évitement,
- Recensement des actions de prévention déjà existantes,
- Identification des acteurs potentiels de la réduction des déchets ;
- Points forts et points faibles du territoire.

2

LE PROGRAMME D'ACTIONS

Présentation des 4 thématiques retenues, indicateurs financiers et planning prévisionnel.

3

LES FICHES ACTIONS

Description de chaque action (contexte, plan d'action, objectifs, résultats attendus, étapes clés de l'action, partenaires mobilisés, indicateurs d'activités et d'impact).

QU'EST-CE QUE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?

C'est éviter qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet. On se situe donc au stade de leur production, de leur distribution et de leur consommation, bien avant de les trier, les

recycler ou les valoriser. En résumé, la grande idée de la prévention, c'est que « le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas » !

QUI EST CONCERNÉ ?

Pour diminuer la production de déchets, chacun à son niveau est concerné :



Les entreprises qui produisent ou distribuent des biens



Les consommateurs qui achètent ces biens

DE QUELS DÉCHETS PARLE-T-ON ?

Le PLPDMA concerne les déchets qui sont de la compétence de Saint-Louis Agglomération :



Les déchets des habitants

(dits « ménagers ») : ordures collectées en bac, emballages déposés dans les conteneurs de tri, déchets occasionnels des déchetteries...



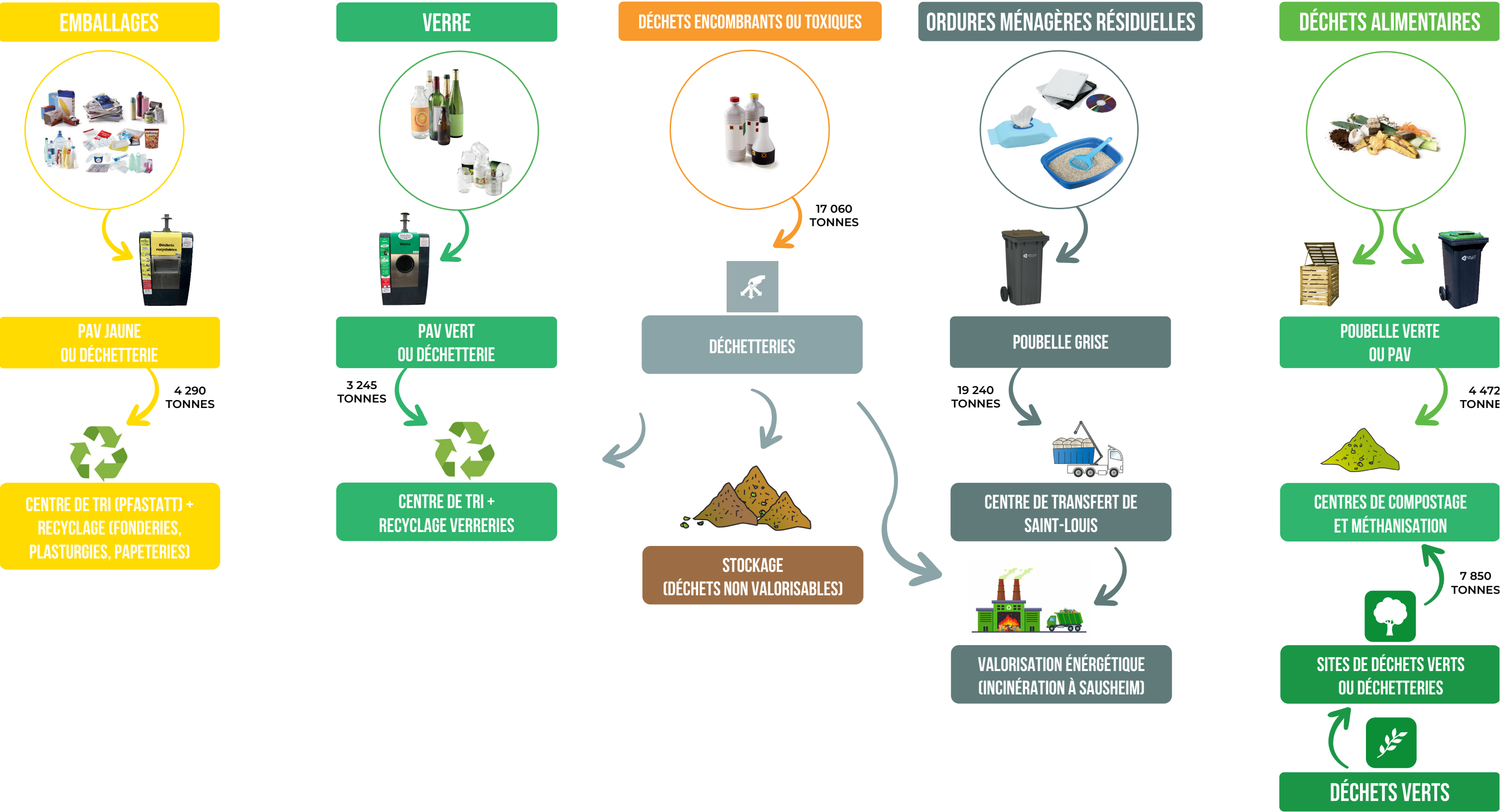
Les déchets des entreprises, administrations et collectivités

collectés en même temps que ceux des habitants (dits « assimilés »).

Les déchets du bâtiment, industriels, agricoles ou de santé ne sont donc pas concernés par ce programme.

LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE EN CHIFFRES

COMMENT FONCTIONNE LE SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS ?



QUELLE EST NOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS ?



OMR

19 238 Tonnes collectées
(= 231.23kg/hab)



MULTIMATÉRIAUX

4 289,3 Tonnes collectées
(= 51,55kg/hab)



BIODÉCHETS

4 472,287 Tonnes collectées
(= 53,75kg/hab)



DÉCHETTERIES

17 062,23 Tonnes collectées
(= 205,07kg/hab)

Dont gravats
6 190,02 Tonnes collectées
(= 74,4kg/hab)

Dont apports professionnels
422,71 Tonnes collectées
(= 5,1kg/hab)



VERRE

3 244,69 Tonnes collectées
(= 39 kg/hab)



DÉCHETS VERTS

7 848,98 Tonnes collectées
(= 94,34kg/hab)



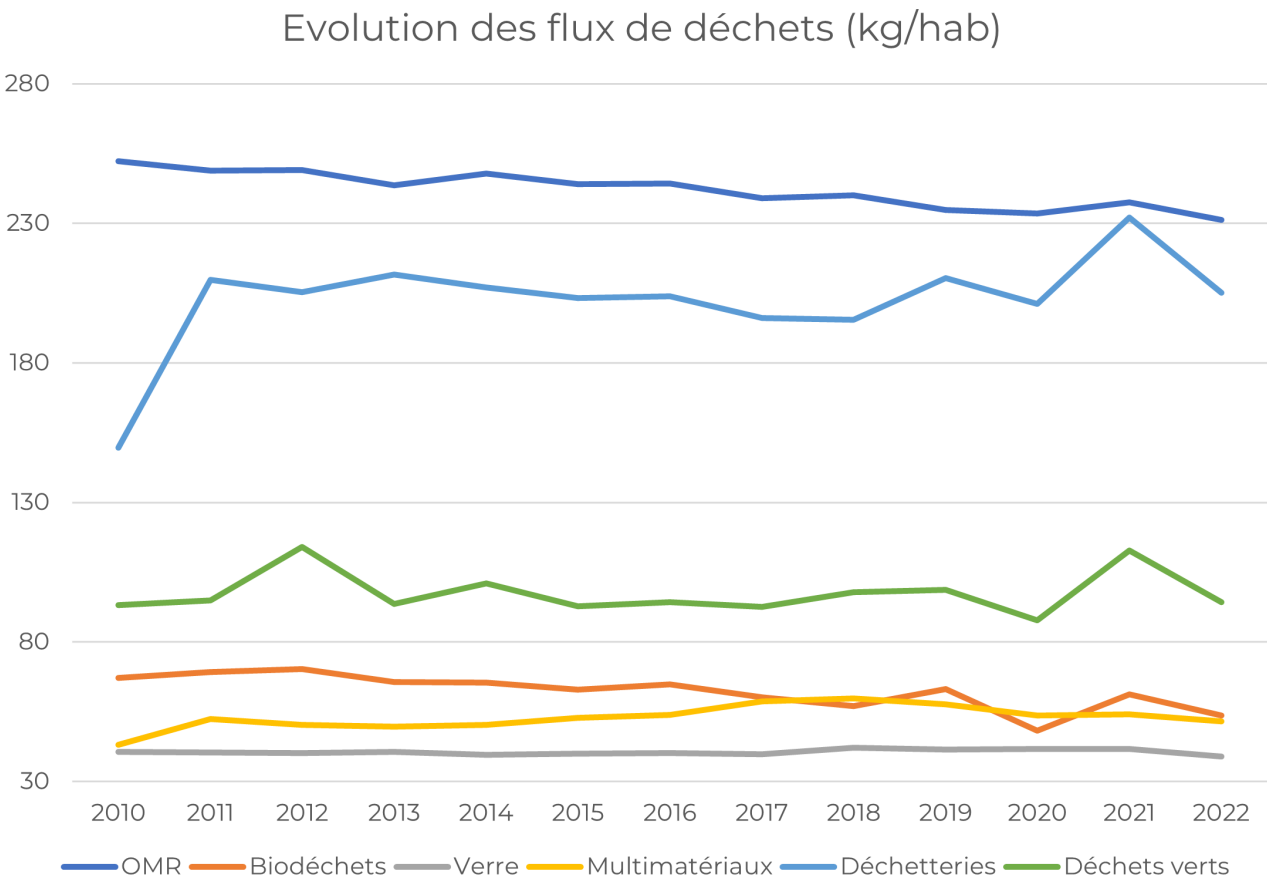
CARTONS DES
ARTISANS
COMMERCANTS

463,4 Tonnes collectées
(= 5,57kg/hab)

TOTAL DES DÉCHETS PRODUITS
TOTAL DMA
(Déchets Ménagers et Assimilés)

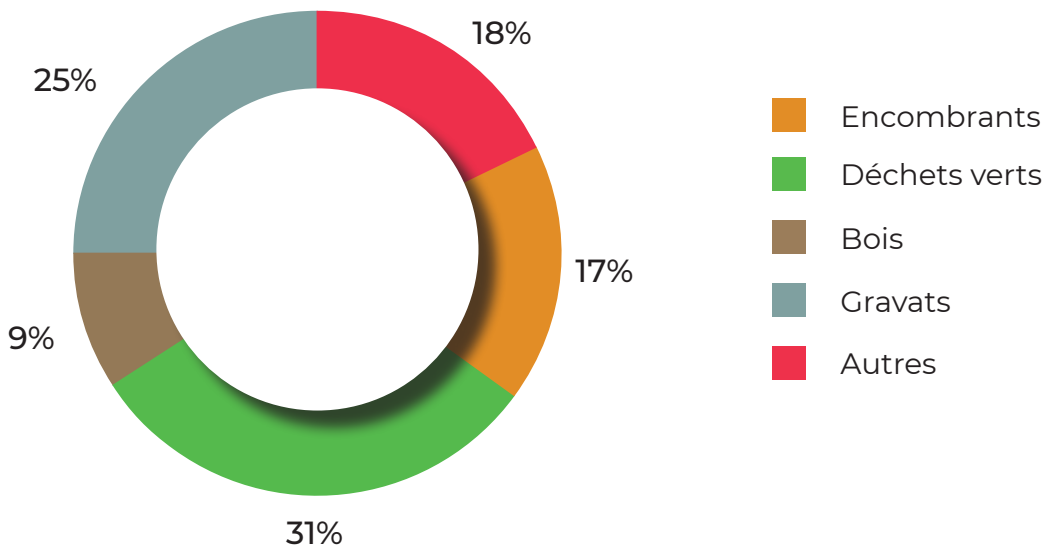
56 618,83 Tonnes collectées
(= 680,51kg/hab)

COMMENT A ÉVOLUÉ NOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS CES DERNIÈRES ANNÉES ?



NOS APPORTS EN DÉCHETTERIE SELON LES PRINCIPAUX FLUX

RÉPARTITION DES FLUX COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES EN 2022



SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

La grille ci-dessous permet de synthétiser le diagnostic du territoire en dressant l'inventaire des principaux atouts et faiblesses internes à Saint-Louis Agglomération pour la mise en place de la politique de prévention des déchets, mais aussi, les opportunités et menaces externes au territoire.

FACTEURS INTERNES	ATOUTS	• Actions de prévention déjà existantes • Intervention sur le thème des déchets déjà en place dans les établissements scolaires • Engagement dans une démarche d'économie circulaire
	FAIBLESSES	• Difficulté de sensibiliser la population en habitat vertical et collectif • Des ménages aisés qui ont tendance à surconsommer (gaspillage alimentaire, encombrants, appareil électrique...) • Absence de lien entre la production de déchets et le coût du service • Absence de ressourcerie/recyclerie sur le territoire • Peu de partenaires mobilisés et de partenariats en cours • Positionnement frontalier impliquant des apports extérieurs de déchets
FACTEURS EXTERNES	OPPORTUNITÉS	• Des acteurs et des démarches allant dans le même sens : GERPLAN, démarche Territoire en transition, plan climat... • Évolution de la réglementation (réduction du tout jetable, nouvelles responsabilités élargies du producteur...) • Contexte économique d'inflation limitant la consommation et qui encourage le réemploi
	MENACES	• Brouillage du message par la multiplication des programmes locaux et des campagnes de communication • Confusion avec le tri des déchets • Augmentation des événements climatiques extrêmes (tempête, orage, grêle, sécheresse...) qui entraîne une surproduction de déchets verts • Augmentation des occupations illégales par les gens du voyage qui produisent de grandes quantités de déchets • Rythme de vie qui s'accélère, favorisant l'imperméabilité aux messages et aux changements de comportement

Points clés du diagnostic territorial

- Les revenus des ménages étant plus élevés que la valeur moyenne du département, les discours sur la prévention des déchets ne devront pas se limiter aux économies pouvant être réalisées
 - Projet de construction d'une nouvelle déchetterie avec un espace prévu pour le réemploi et le broyage des déchets verts
 - L'application de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sur l'ensemble du territoire
- ne favorise pas les bons comportements et les gestes vertueux
 - L'éco-exemplarité de la collectivité et des communes adhérentes est à renforcer. Des actions ont déjà été entreprises par Saint-Louis Agglomération et le renforcement des relations avec les communes ainsi que la coordination et l'animation de mutualisation de bonnes pratiques au niveau infra-communal est souhaitable pour mobiliser et mettre en avant le « bon exemple ».

POTENTIEL DE RÉDUCTION ENTRE 2022 ET 2030

	Tonnage 2022	Hypothèse de réduction	Potentiel réduction (kg/hab/an)	%
1. Communication auprès des différents publics				
Communication générale	56 619	Réduction de 11 kg/hab/an des DMA	11	17 %
Promotion du STOP PUB		5 000 nouvelles boîtes aux lettres équipées	1,19	
Ateliers zéro déchet	4 289	1 200 foyers participants	0,32	
Promotion des couches lavables	680	Utilisation des couches lavables par 15 enfants sur le territoire	0,04	
2. Gestion de proximité des biodéchets				
Broyage des déchets verts	7 849	15 % des déchets verts broyés	13,95	21 %
Compostage individuel	4 472	1 000 foyers supplémentaires	1,33	
Compostage collectif		30 nouveaux sites	0,36	
3. Allongement de la durée de vie et réemploi				
Création d'une recyclerie	4 203	15 % des encombrants réemployés	7,47	12 %
Promotion du réemploi		10 % des foyers qui pratiquent le réemploi	1,32	
Installation de bornes de collecte textiles	416	10 nouvelles bornes	0,47	
4. Eco-exemplarité et amélioration du service				
Contrôle d'accès en déchetteries	17 062	15 % d'apports en moins	30,33	50 %
Redimensionnement du service de collecte des professionnels	19 238	Réduction de 15 % des OMA	6.84	
Accompagnement des éco-événements		Réduction de 0,01 % des DMA	0,07	
Total			75	100 %

Les actions de communication/sensibilisation dont le potentiel de réduction n'a pas pu être chiffré sont regroupées dans la « communication générale ».

LES ACTIONS DU PROGRAMME EN DÉTAIL

1. Informer, sensibiliser et promouvoir la prévention auprès des différents publics

- Sensibiliser au plus près les habitants lors d'évènements (stands d'information), dans les écoles (objectif de 1 500 élèves sensibilisés par an), dans les crèches (labellisation écolo-crèche), en porte à porte (ambassadeur du tri et de la prévention) et communiquer régulièrement sur les actions menées par la collectivité et les autres acteurs du territoire (via le site internet, le magazine intercommunal, les réseaux sociaux, la presse locale...)
- Animer des ateliers zéro déchet pour diffuser les gestes de réduction auprès des habitants (objectif de 160 participants chaque année)
- Promouvoir les autocollants STOP PUB qui permettent de réduire nos déchets papiers de 30 kg par foyer (objectif d'équiper 5 000 nouvelles boîtes aux lettres)
- Sensibiliser les professionnels de la restauration au gaspillage alimentaire avec la Chambre de Métier d'Alsace (CMA) et développer de nouvelles collectes auprès des professionnels afin de réduire leurs déchets assimilés
- Promouvoir les couches lavables via des réunions d'information et aider à l'acquisition du matériel grâce à une aide financière de la collectivité.



2. Promouvoir la réduction et la valorisation de proximité des déchets alimentaires et de jardin

- Accompagner les habitants dans la pratique du compostage : ateliers pratiques, vente de composteurs individuels à prix réduit, accompagnement des projets collectifs avec l'objectif d'installer 30 nouveaux sites de compostage partagé en pied d'immeuble, création d'un site de démonstration, distribution de compost...
- Accompagner les habitants dans la pratique du broyage : création d'un service de broyage en déchetterie, mutualisation des broyeurs avec les communes, service de broyage sur demande directement dans les vergers, distribution de broyat...
- Animer des ateliers « jardinage au naturel » pour diffuser les gestes de valorisation des déchets du jardin auprès des habitants
- Lutter contre le gaspillage alimentaire en sensibilisant les établissements scolaires et périscolaires.



3. Promouvoir l'allongement de la durée de vie des objets et leur réemploi

- Promouvoir le don, le réemploi et la réparation : organisation de journées d'échange thématiques (fournitures scolaires, articles de puériculture...), promotion du réseau Répar'acteur, diffusion d'un calendrier annuel des marchés aux puces et bourses locales, mise en place de bennes de réemploi dans les déchetteries...
- Déployer la collecte des vêtements et textiles (objectif d'implanter 10 nouvelles bornes de collecte)
- Créer une recyclerie sur la nouvelle déchetterie de Blotzheim.

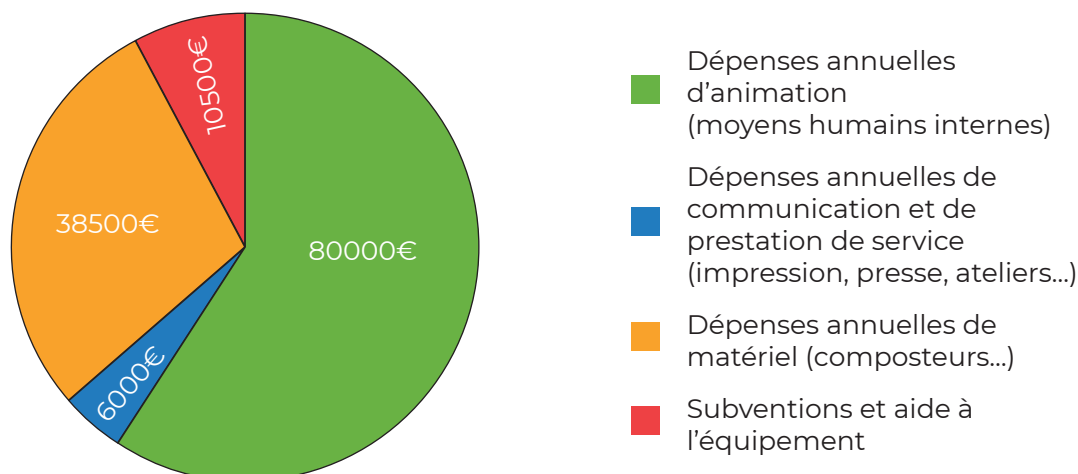


4. Eco-exemplarité et amélioration du service de gestion des déchets

- Mise en place d'une procédure d'achats responsables au sein des services de Saint-Louis Agglomération avec des critères environnementaux et sociaux
- Mutualisation du matériel et des formations avec les communes membres
- Accompagnement des éco évènements : aide financière pour les associations qui mènent des actions de réduction lors de leurs évènements, mise en place d'un système de prêt de gobelet réutilisables pour les associations et communes du territoire
- Redimensionnement du service de collecte pour les déchets dits « assimilés » : objectif de réduire les litrages des bacs poubelles mis à la disposition des professionnels
- Contrôler l'accès en déchetterie : objectif de mettre en place un contrôle d'accès par badge sur toutes les déchetteries du territoire pour réduire les apports de déchets produits en dehors du territoire.
- Etudier la faisabilité d'introduire une part incitative dans le financement du service de gestion des déchets.



BUDGET ANNUEL PRÉVISIONNEL (HORS INVESTISSEMENT)



Le total des prévisions annuelles pour 2024 à 2029 est de 135 000 € (=55 000 € hors personnel).

APRÈS LA CONSULTATION PUBLIQUE, QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?



Retrouvez l'intégralité du programme de prévention des déchets ménagers et assimilés de Saint-Louis Agglomération sur la page internet suivante :

<https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/au-quotidien/dechets-menagers/reduction-tri-dechets/>

Nous contacter : dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr